

Le **ti'Bouillantais**

Numéro 5

Journal d'informations de Bouillante distribué par l'UCB

Avril 2017

UCB - Union des Citoyens Bouillantais | Tél.: 0690 08 81 78 | unioncitoyens97125@gmail.com

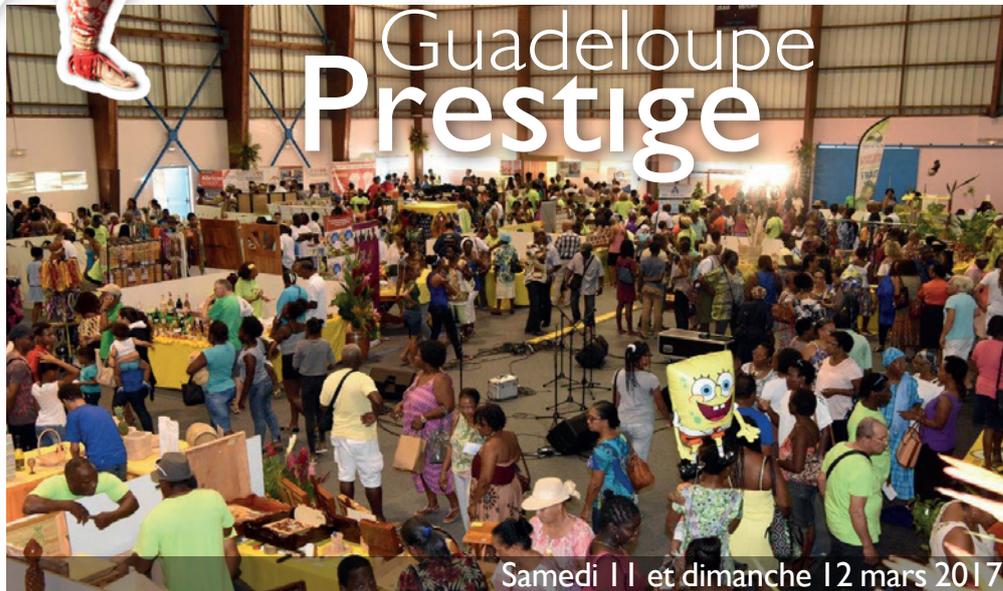


Cho Bouyant !!

Dimanche 5 février 2017

2 ÉVÉNEMENTS À SUCCÈS
incontournables pour la commune

P.7



Guadeloupe Prestige

Samedi 11 et dimanche 12 mars 2017

DERNIÈRE MINUTE

Un emprunt de 2,4 Millions d'euros sur 20 ans validé par la majorité municipale

P.2

ON EN PARLE

Parking payant à Malendure et Thomas

P.2

VIE MUNICIPALE

Compte-rendu des 5 derniers conseils municipaux

P.3 à 6

objectifcode

CENTRE D'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE

PASSEZ L'EXAMEN DU CODE EN TOUTE SIMPLICITÉ !

CONFIANCE • PROXIMITÉ • FLEXIBILITÉ

-10€*

SUR VOTRE PROCHAIN CONTRÔLE TECHNIQUE

* Offre valable sur présentation de ce coupon, dans le centre SECURITEST Bouillante.



PROXIMITÉ

CONFIANCE

SIMPLICITÉ

FLEXIBILITÉ

www.agggroup.fr

UN ENGAGEMENT DE PLUS DE 20ANS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

N°1 DU CONTRÔLE TECHNIQUE

SECURITEST CONTROLE TECHNIQUE

derrière
CARREFOUR MARKET PIGEON
À BOUILLANTE

0590 38 14 42

DES HORODATEURS A Malendure et thomas

Le 29 décembre 2016, le Maire et son Conseil municipal ont adopté la mise en place d'une zone de stationnement payant sur la plage de Malendure, à Galet (entre le Rocher de Malendure et le restaurant la Touna) et aux bains chauds de Thomas. Répartis en 2 zones (rouge et jaune), avec un tarif de 1€ de l'heure, les horodateurs doivent être mis en service à compter du 1^{er} juin 2017. Les bouillantais titulaires d'un macaron sur leur véhicule pourront se garer gratuitement sur certaines zones et selon certaines périodes.

Ce nouveau projet doit selon le Maire apporter des recettes supplémentaires à la commune. Cependant, et comme toujours, celui-ci est à nouveau mis en place sans aucune réunion d'une commission de travail, ni consultation des agents de la Police Municipale... qui devront verbaliser ! On peut également se demander si ce dispositif ne va pas nuire aux commerces de la plage et des alentours. Là aussi, un échange avec les intéressés auraient été souhaitable. Enfin, l'appel d'offre pour l'achat des horodateurs n'a fait l'objet d'aucune présentation au conseil municipal : on ne connaît ni le coût de l'investissement, ni celui de l'entretien des appareils.



Lors du dernier conseil municipal du 16 mars 2017, le Maire et sa majorité ont voté une autorisation d'emprunter jusqu'à 2,4 Millions d'euros (avec un remboursement sur 20 ans) auprès de l'Agence Française pour le Développement. Cela suppose un remboursement annuel de 120 000€ par la commune et surtout de la priver pour un long moment de toute possibilité d'emprunt supplémentaire...

À quoi cela va servir ?

Dans sa présentation au conseil, le Maire explique que l'enveloppe sollicitée permettra de financer les travaux de rénovation de l'agence Pôle Emploi, mais également le projet de Halte Légère de Plaisance.

Pour Pôle Emploi, environ 1 Million d'euros devrait servir à financer le surcoût des travaux de reconstruction des locaux. En effet les choix de la municipalité actuelle supposent un relogement provisoire de Pôle Emploi pendant les travaux (les préfabriqués installés sur le parking du stade), qui n'avait pas été budgété initialement... La municipalité compte sur l'augmentation du loyer payé par Pôle emploi pour faire une opération blanche.

Les 1,4 Million d'euros restant serviront à financer une Halte Légère de Plaisance. Cette idée (qui est une reprise maladroite du programme de l'UCB...) a été mise sur pied par la majorité municipale sans pré-étude, ni aucune concertation. Faute des compétences nécessaires dans leur groupe, le conseil municipal a signé une conven-

Un emprunt de 2,4 Millions d'euros sur 20 ans validé par la majorité municipale

tion avec la SEMSAMAR pour une simple étude de faisabilité (mais qui engage la commune pour 80 000€ sans aucune garantie de réalisation...). Cette façon de procéder explique certainement pourquoi les mouillages de Bouillante reviennent 10 fois plus chers que ceux installés aux Saintes ou à Deshaies !

Mais le pire est à venir : alors qu'il fait voter un emprunt pour un projet, il n'a à ce jour aucune idée concrète de comment celui-ci va fonctionner, ni combien il va réellement rapporter. Pour cela, il doit attendre le résultat d'un appel d'offres lancé par la SEMSAMAR courant Mars 2017 pour justement étudier la viabilité économique du projet, les modalités de gestion ou encore l'impact environnemental... (sachant que tout cela aurait pu être fait dans la commune par une équipe compétente ou par une simple consultation des autres élus...).

Alors aujourd'hui, et comme pour de nombreux projets, le Maire ne présente aucune données concrètes, mais simplement des estimations à la louche, et bien évidemment complètement irréaliste... Il estime donc à 150 000€/an les recettes générées par la Halte, sur la base d'un trafic maritime (non-évalué) de 100 bateaux/jour. Souvenons-nous des 300 000€ de recettes prévues pour la taxe de séjour (chiffre bien entendu contesté à l'époque par l'UCB, mais qui s'est vu traité d'incompétent...) qui s'est transformé en 800€ pour l'année 2014 et quelques dizaines de milliers d'euros pour les suivantes.

Par ailleurs, le projet n'évoque absolument pas le mode de fonctionnement (comme la collecte

Station d'épuration de Desmarais : la station de tous les dangers !



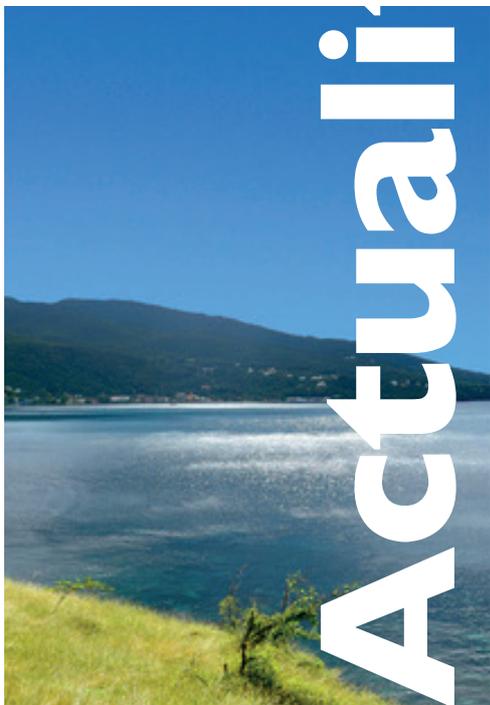
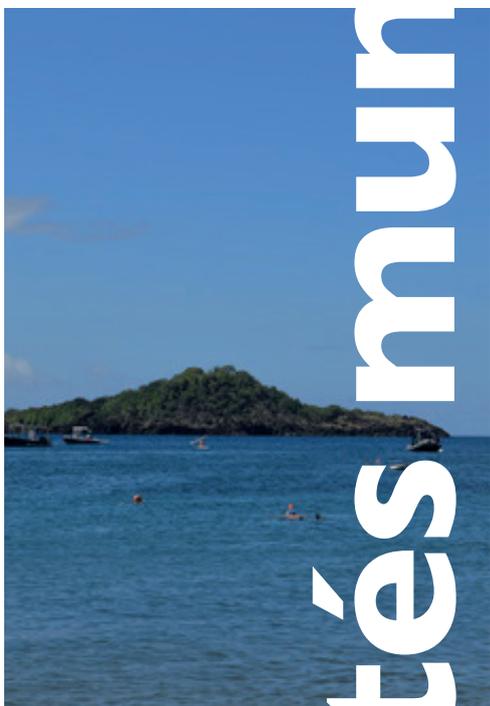
Il n'est plus un secret pour personne de l'état de délabrement total dans lequel se trouve la station d'épuration de la résidence Les Poiriers 2 de Desmarais. En plus de son état d'obsolescence, cette station d'épuration représente un vrai danger pour les riverains et les enfants car son accès est libre et non protégé. Comment imaginer une telle situation sur le territoire ? Un accident est si vite arrivé... Gageons qu'une prise de conscience des autorités permettra de sécuriser les lieux et de les remettre en état.

de l'argent sur l'eau, surveillance des bateaux à l'arrivée et au départ...), et donc les frais de recouvrement et d'exploitation de la Halte ! De plus, il n'intègre pas non plus le service fourni aux plaisanciers. Or si vous faites payer les gens sans aucun service à leur offrir (la collecte des ordures par exemple), alors ils vont voir ailleurs ! Le projet de l'UCB intégrait ainsi ces mouillages à un projet touristique global et... étudié ! Mais malheureusement notre Maire n'a jamais organisé la moindre réunion d'échange (y compris au sein des commissions), préférant dépenser l'argent dans des études dont on aurait pu se passer.

Si c'était avec son argent que le Maire jouait, ça pourrait faire rire de le voir s'égarer ainsi... Mais c'est avec le nôtre ! Cet emprunt supplémentaire amènerait la dette totale de la commune à plus de 6,5 millions à rembourser par les Bouillantais jusqu'en 2038 ! Le tout sans gain notable pour la commune. MARC GUILLIOD a en vain demandé aux conseillers municipaux de la majorité de ne pas approuver cette délibération car chacun devra porter la responsabilité de cette décision. Peut-être qu'un jour ils s'en souviendront...

En finalité, on peut alors se demander si la Halte Légère de Plaisance ne serait pas qu'un prétexte, pour faire rentrer des liquidités dans les caisses de la commune dont la trésorerie est en souffrance. Et ainsi atteindre les prochaines élections sans augmenter les impôts, malgré une gestion désastreuse des deniers de la commune.

Bouillantais attention, mobilisez-vous, où c'est vous qui paieriez la facture !



Actualités municipales

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} Août 2016

Le conseil se déroule en l'absence de MARC GUILLIOD, hors du département.

Plan Local d'Urbanisme

Le Maire propose de bousculer l'ordre du jour pour commencer par la présentation du Plan Local d'Urbanisme par M. BOUTRAIN (celui-ci n'étant pas concerné par la suite des débats).

J-C.MALO demande le report du débat pour cause de démarche précipité et de défaut de procédure. Le Maire annonce que sa majorité votera contre cette demande... Et fait voter contre...

S'ensuit une exposé long et ennuyeux qui présent une suite de généralités sans intérêt. L'opposition décide de s'abstenir parce que le seul document présenté apportant des spécifications pour Bouillante est une carte qui n'a pas été remise aux élus...

On comprend néanmoins que cette présentation constitue l'ouverture des débats et le début du délai de 2 mois devant précéder le vote du PLU définitif. Le maire projette certainement de faire voter aveuglément à sa majorité le PLU de son cru en octobre prochain (NDLR : à ce jour le PLU n'a plus été évoqué en conseil municipal).

Travaux du Pôle Emploi

Le deuxième point abordé est le plan de financement du projet de remise aux normes des bureaux administratifs à l'usage de Pôle Emploi. Le nouveau vote porte sur une augmentation budgétaire de 736 225,50 € soit 88,5% du budget initial ! Le Maire explique que le budget initial avait été mal évalué (?), et ne prenait pas en compte le relogement provisoire du personnel de Pôle emploi pendant les travaux soit 500 000€ (?). C'est la participation communale qui passe de 60 000€ à 796 225,50€ !

J-C MALO fait remarquer que ce surcoût sera donc financé par les impôts des Bouillantais... que

le Maire ne paie pas ! Le Maire réplique que les Bouillantais ont élus un maire habitant hors de la commune mais qu'ils savaient ce qu'ils faisaient (?)

J-C MALO fait remarquer que « Aucune information n'est donné sur le prêt qui permettra de couvrir ces dépenses supplémentaires »

Halte Légère de Plaisance

Le Maire fait voter 2 plans de financement concernant le projet de Halte Légère de Plaisance. Proposant de mettre en œuvre celui qui sera le plus avantageux pour la commune suivant la catégorisation des fonds... L'opposition fait remarquer qu'encore une fois, il y a une erreur dans les tableaux présentés. Monsieur MALO demande pourquoi on ne fait pas participer le département au nom du plan départemental des ports. Ces plans couvrent les plans initiaux de « Halte Légère de Plaisance » et de réfection du « ponton du bourg », avec une baisse cumulée de 500 000€. Aucune explication à cette baisse, pas plus que sur le contenu réel de ces projets, ni même de date de réalisation...

Eclairage public

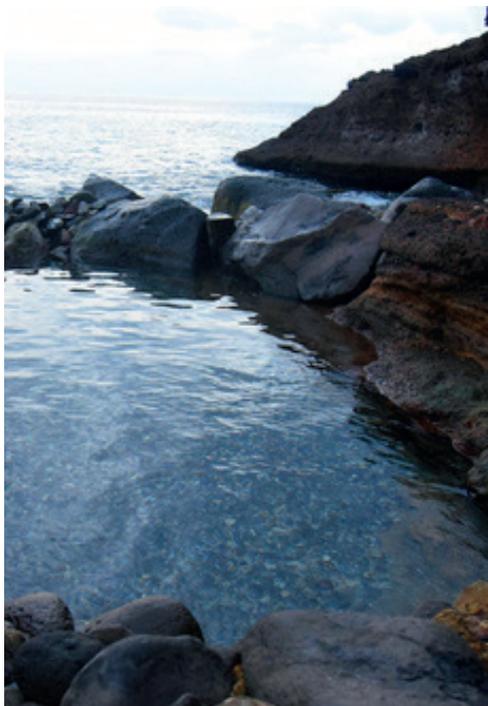
Le nouveau plan de financement de la modernisation de l'éclairage public est lui aussi présenté avec un tableau comprenant des erreurs de calcul et des chiffres qui sont donc faux... Il est néanmoins adopté sans discussion par la majorité. Le budget de remise à niveau de l'éclairage public va passer de 800 000€ à 1 100 000€... Le maire justifie cette augmentation par le coût des devis et des études sans précision...

Divers

Après plus d'un an d'attente, une subvention de 1 000€ au titre des années 2014/2015 et 2015/2016 est attribuée à l'association Balan Bouillantais pour le fonctionnement du Centre d'Art et de Loisirs. Un montant très en dessous des subventions accordées aux autres associations...

Est votée aussi la création d'une police intercommunale amenée à exercer sur le territoire de la Communauté d'agglomérations du sud Basse Terre pour les services de sa compétence (traitement des déchets, transports, etc.)

De nouveaux chantiers d'insertions sont votés pour un montant de 800 000€, mais le plan de financement n'est pas précisé. ■



CONSEIL MUNICIPAL du 29 Septembre 2016

L'opposition s'offusque qu'une nouvelle fois de nombreuses interventions et observations qu'elle a faites ne sont pas inscrites au PV du conseil. Elle fait aussi observer que les éléments des conseils municipaux ne leur sont transmis qu'au dernier moment et que des documents essentiels à la compréhension des points évoqués ne leur sont transmis qu'après réclamation, soit parfois la veille du conseil... ce qui limite d'autant les possibilités de recherche sur les sujets concernés.

Notre maire nous montre ainsi une bien curieuse

conception de la démocratie, dans la droite ligne de son mentor dont il disait se démarquer. Il oublie certainement que celui-ci s'est fait débarquer de la mairie au cri de « Tiré Tiran ».

Halte Légère de Plaisance, un appel d'offre truqué ?

La maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de la halte légère de plaisance (projet UCB repris par l'actuelle municipalité) est attribuée à la SEM-SAMAR. A. BOUNET déplore que la réunion de la commission d'appel d'offre ne se soit pas tenue à l'heure programmée à cause de l'absence du maire et de conseillers de la majorité remettant en cause sa propre présence. J-C MALO fait remarquer que ce projet est en désaccord avec le Plan Départemental pour le Nautisme. MARC GUILLIOD fait remarquer que comme dans la plupart des projets du maire, il n'y a pas de budget de fonctionnement prévu. Il n'y a pas d'étude d'impact non plus...

Il fait aussi remarquer qu'aucun des financements prévus à ce jour (FEDER et Région via le C2DT) n'a été validé. Or l'attribution de la maîtrise d'ouvrage, engage la commune à verser immédiatement la somme de 88 000€ dès la signature de la convention. Des pénalités et des majorations peuvent s'ajouter en cas d'annulation du projet, ce qui porterait à environ 100 000€ d'argent gaspillé si budget global n'était finalement pas bouclé par les aides... MARC GUILLIOD attire l'attention des conseillers de la majorité sur leur responsabilité en matière de budget et demande un report du vote après validation et accord des partenaires sur le financement. La signature de la convention est néanmoins approuvée par tous les conseillers de la majorité présents.

Chantiers d'insertion : encore un marché pour la SEMSAMAR

Sur l'attribution du marché de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le montage, le pilotage et la gestion d'ateliers chantiers d'insertion, dans la commune de Bouillante, A. BOUNET déplore la disparition des associations bouillantaises embauchant des Bouillantais et reproche au maire de les avoir fait disparaître. L'opposition fait remarquer les fréquentes erreurs de chiffres dans les dossiers présentés au conseil. A. BOUNET déplore une nouvelle fois le disfonctionnement de la commission d'appel d'offre.

Projet OCEAN

L'Avant-Projet Sommaire OCEAN (réaménagement de la plage de Malendure) est présenté. À ce niveau il est difficile de se prononcer définitivement. La commune espère une opération

par phases qui permettrait de ne pas (ou peu ?) handicaper l'activité des commerçants sur place. On peut s'interroger sur la diminution du nombre global de places de parking de la zone.

Parc aquatique de Petite Anse

Le projet de création d'une société d'économie mixte à opération unique (Semop) pour la gestion d'un parc aquatique à Petite Anse est voté. M. GUILLIOD fait remarquer que la plupart des Semop à vocation loisir, sont déficitaires, qu'avec 40% de parts la commune ne garde pas la maîtrise totale du projet, et que ce sera à la collectivité d'assumer les déficits en cas d'échec. J-C MALO se fait préciser les accords avec le conservatoire du littoral en charge des plages. Et demande que soient préservés les restaurants déjà installés.

Taxe d'habitation

Le conseil municipal vote la remise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). M. GUILLIOD s'abstient car cette taxe a été créée pour répondre aux manques de logements locatifs dans certaines grandes villes. C'est une mesure qui va accroître la pression fiscale, en attendant l'augmentation des impôts locaux à laquelle notre Maire devra certainement se résoudre un jour pour combler le déficit de sa mauvaise gestion...

Subvention aux associations

Quant aux subventions données aux associations, M. GUILLIOD fait remarquer que le Balan Bouillantais, association de plus de 180 membres n'a reçu que 500€ par année (sur deux ans) malgré un dossier complet qui prévoyait une embauche, alors que dans un même temps, le CSB présidé par le maire recevait de la commune 7 000€ par an sans compter la mise à disposition d'équipements qui représentent près de 100 000€/an. Le Maire répond qu'il a pris cette décision « étant donné le public touché par le Balan Bouillantais » ! Les citoyens Bouillantais concernés apprécieront ! Eux qui paient leurs impôts dans la commune et qui s'efforcent de pratiquer des activités ou de faire pratiquer à leurs enfants des activités qui ne sont organisées nulle part ailleurs dans notre commune... Chacun prendra conscience de l'ambiguïté de ce genre de propos...

On est loin du discours équitable et magnanime avec lequel le candidat ABELLI a berné les Bouillantais ! Nous voilà revenus à l'époque où le maire confondait l'argent des citoyens avec une caisse personnelle destinée à flatter les siens... L'élève veut surpasser le maître !... ■

CONSEIL MUNICIPAL du 17 novembre 2016

Rénovation de l'éclairage public

Après l'approbation du PV de la séance du 29 septembre, le Maire demande au conseil d'approuver le « plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées ». A. BOUNET et JC MALO déplorent une nouvelle fois que comme d'habitude on demande aux conseillers de voter à l'aveugle la carte des sentiers n'a même pas été fournie aux conseillers, pas de convention, pas de bilan des opérations précédentes...

La municipalité invite ensuite le représentant d'EdF à présenter un projet de rénovation de l'éclairage public pour un coût de 900 000€. Ce projet entrant dans les programmes d'EdF, l'ADEME et le ministère de l'écologie bénéficie de nombreux financements à hauteur de 90% de l'investissement.

Sur les 10% restant à la charge de la commune, le maire soumet au conseil la proposition d'EdF qui suggère de passer (pour 75 000€) par le biais d'un financement participatif via la plateforme Lendopolis. Le projet est accueilli favorablement par le conseil, même si encore une fois A. BOUNET fait remarquer que la date prévue de l'ouverture de la plateforme de financement est le 15 novembre, alors que le conseil se tient le 17 ! À nouveau le vote se fait sur des données approximatives.

L'UCB se réjouit de l'initiative d'EdF et se montre favorable à la formule du financement participatif proposé par EdF pour prendre en charge la part communale. Cependant elle regrette que le peu d'information faite à ce sujet très tardivement, n'ait pas permis à plus de Bouillantais d'investir dans la modernisation de leur commune. (15 bouillantais ont souscrit au financement participatif sur la 1ère semaine qui leur était réservée (20 en tout sur la Guadeloupe) pour un total de 1100€, soit à peine 1,5% des prêteurs du projet et 73€ en moyenne par personne contre 217€ sur l'ensemble des 345 financeurs).

Points divers

Un autre appel à projet est voté pour le renouvellement de l'éclairage public de la digue, entre la centrale et Rollier, pour 200 000€.

Le Maire fait approuver la création d'une dizaine de postes correspondants à l'évolution de carrière d'employés municipaux.

PATRICIA BAILLET donne le budget de la 5ème édition « Cho Bouyant en côte-sous-le-vent » prévu pour 102 000€ en partie subventionné.

La décision modificative du budget de Janvier 2016 n'est globalement pas contestée.

CASBT

Concernant la CASBT « Grand sud Caraïbes », TH. ABELLI déplore le mauvais fonctionnement de l'institution, la pléthore d'embauches, les 1,2M € de dettes, et le non résolution des problèmes tels que la distribution de l'eau ou la distribution des poubelles. Il critique aussi le comportement revancharde de sa présidente, qui s'efforce de ne rien faire pour Bouillante. JC MALO confirme cette situation et ironise dessus. ■

CONSEIL MUNICIPAL du 29 décembre 2016

La convocation n'ayant pas été remise à MARC GUILLIOD dans les règles, l'UCB n'était pas présente, donc pas représentée à ce conseil. Et il n'y avait pas de représentants du groupe de J-C MALO non plus. (NDLR : Ce qui suit n'est donc pas un compte-rendu, mais une simple énumération des sujets traités).

À noter tout d'abord la présence exceptionnelle (ce qui n'était plus arrivée depuis 1 an et demi) de PHILIPPE CHAULET... mais qui fut très brève car il est parti avant le premier point à l'ordre du jour. Il s'est tout de même étonné de l'absence de l'opposition ! Ces circonstances permettent ainsi à la majorité municipale de faire approuver sans discussion le CR du conseil de novembre.

CASBT

Le conseil municipal a aussi désapprouvé le mode de calcul de la CASBT concernant l'enlèvement des ordures ménagères fait par la commission locale d'évaluation des transferts de charges, particulièrement défavorable à Bouillante. Il indique avoir interpellé plusieurs fois la présidente de la

CASBT à ce sujet, sans réponse de sa part et la majorité municipale a approuvé un recours à la voie judiciaire pour régler le litige.

Le conseil municipal a aussi désapprouvé le mode de calcul concernant l'enlèvement des ordures ménagères fait par la commission locale d'évaluation des transferts de charges, particulièrement défavorable à Bouillante.

Stationnement payant

Le conseil municipal a débattu de l'établissement du parking payant à Malendure et à Thomas. À ce sujet l'UCB a eu l'occasion par ailleurs de s'étonner des conditions de l'appel d'offre sur les horodateurs, de l'absence de moyens de sanction, d'enlèvement de véhicules gênants. Et donc d'application de ces décisions. Ces moyens à mettre en œuvre sont coûteux et pèsent lourdement dans le résultat financier de l'opération. Mais comme d'habitude les coûts d'exploitation n'ont pas été pris en compte par la majorité municipale. Ce qui permet au Maire d'annoncer des gains aussi mirifiques qu'illusoire.

Office de Tourisme

Le conseil municipal a aussi décidé de s'opposer au transfert de la compétence promotion touristique à la CASBT (obligation de la loi NOTRE à compter du 1er janvier 2017...). Mais cette demande n'est valable que si la commune a une démarche de classement de son office du tourisme en cours. Or, après avoir demandé des compléments sur le dossier de classement déposé en mai 2016, la préfecture a rejeté la demande en novembre dernier. Le Maire a donc fait voter cette délibération sur l'espoir « d'un recours en grâce » pour décrocher rapidement le classement de l'office... Affaire à suivre ! ■



CONSEIL MUNICIPAL du 16 mars 2017

Ce conseil Municipal a fait l'objet d'un reportage sur le France-Antilles du 18 mars.

Lors de l'approbation du CR de la session précédente MARC GUILLIOD demande que les convocations soient doublées d'un mail, pour éviter les problèmes de non-remise survenus en décembre. Le Maire annonce l'arrivée des horodateurs pour Malendure et Thomas pour le mois de Mai et le début des travaux du projet OCEAN (plage de Malendure) reporté en Septembre.

Travaux école de Malendure

Le conseil municipal approuve les demandes de compléments de budget pour dépassement auprès des fonds FEDER et de l'état pour l'école de Malendure. MARC GUILLIOD fait remarquer que les fonds FEDER sont théoriquement délivrés sur des budgets prévisionnels. Le Maire lui répond qu'il y a eu des exceptions et qu'il tente le coup.

Centrale de Géothermie : projet climatisation

Le Maire fait voter une dépense de 37 000€ pour des frais d'études de l'utilisation de la chaleur résiduelle de la centrale géothermique pour fabriquer du froid (climatisation de la mairie). A. BOUNET et J-C MALO déplorent qu'on ait aucune confirmation officielle de l'engagement de Géothermie Bouillante dans ce dossier, et qu'encore une fois on engage l'argent de la commune sans savoir ou on va et sans avoir pris les précautions les plus élémentaires. Et que comme d'habitude la commission concernée n'a pas été réunie.

L'UCB considère par ailleurs que les technologies concernées (absorption/adsorption) demandent un investissement très lourd, une modification des rejets de la centrale (eau utilisée vers les 80°C au lieu des 45°C actuellement) et que certains fluides utilisés posent des problèmes environnementaux, spécialement en milieu urbain. Une information préalable (les commissions sont faites pour ça et les compétences existent dans la commune !) était bien sûr souhaitable !

Encore une fois il s'agit d'une bonne idée, mal engagée par un maire qui ne veut que travailler seul bien au-delà de ses compétences.

Un emprunt de 2,4 Millions d'euros

Le Maire demande au conseil d'approuver un emprunt de 2,4 Millions d'euros sur 20 ans pour financer la reconstruction du Pôle Emploi et la Halte de Plaisance...

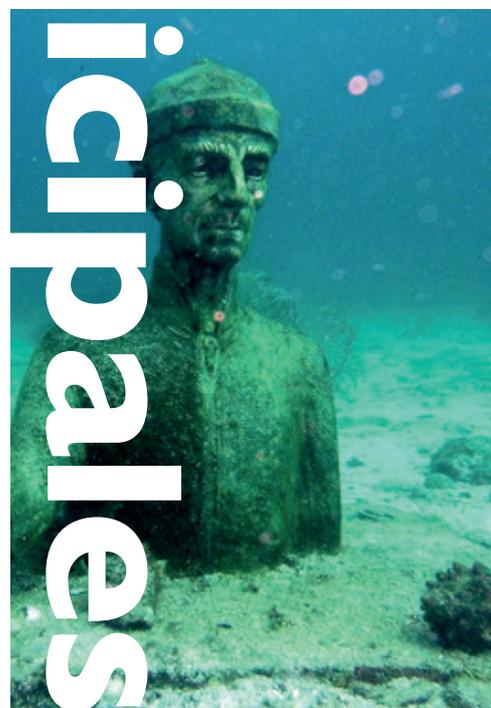
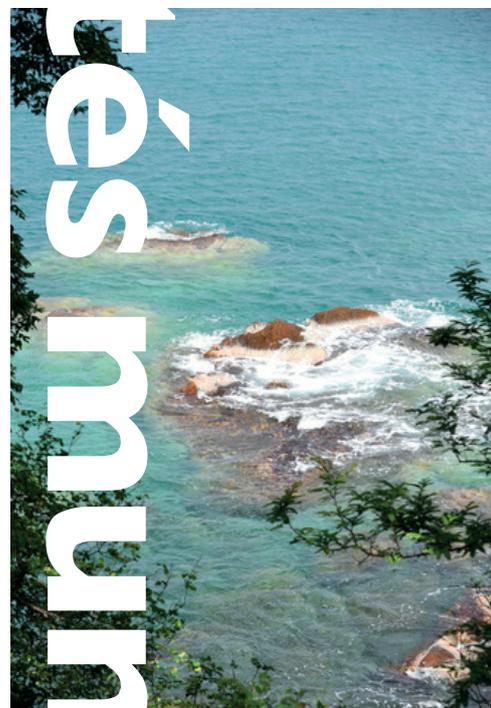
Si la reconstruction du pôle emploi peut s'amortir avec les loyers versés par cet organisme, c'est un projet qui ne vise qu'à garder l'agence dans la commune. C'est une bonne chose mais ne rapportera rien pendant des années.

Quant à la halte de plaisance, il n'existe aucune étude, aucun projet au-delà du titre, aucune donnée, si ce n'est celles du maire, qui sur la base d'estimations de passage évidemment fausses annonce des revenus de 150 000€ par an ! Si on se fie aux estimations qu'il avait annoncées pour la taxe de séjour (300 000€/an réduit à 800€ la première année et qui plafonneront à quelques dizaines de milliers d'euros par an !) on peut craindre le pire. De plus, on voit mal comment une municipalité qui ne sait pas aboutir dans la mise en service de toilettes à Pigeon, viendra à bout d'un tel projet dont à ce stade elle ignore encore tout ! Tel qu'il est présenté il est à la fois très cher pour de simples mouillages, et très lourd pour la commune de Bouillante... sans aucun élément concret...

Encore une fois les commissions ad hoc n'ont pas été consultées. L'UCB avait un projet conçu et étudié par des gens qui connaissent bien la plaisance ! Mais le refus du Maire de toute forme de coopération fera des perdants : les Bouillançais. De plus, un tel projet n'a de sens que dans le cadre d'un développement touristique global et aujourd'hui inexistant. Faire payer les bateaux de passage c'est bien, mais si on ne leur offre rien, c'est juste les faire fuir !

Les Bouillançais doivent être vigilants. Un tel projet endetterait la commune à ses limites d'emprunt pendant 20 ans, c'est-à-dire qu'il annihilerait toute perspective de développement durant cette période... À moins que le Maire ait prévu une autre utilisation de ces subsides...

L'opposition dans son ensemble, émet les mêmes objections. A. BOUNET s'est vu répondre par B. CAFFA que la minorité a toujours tort, même quand elle a raison... Peu semble importer au Maire et à sa majorité que ce soient les Bouillançais qui trinquent au final ! ■



Actualités municipales



NOUVEAU SUCCÈS POUR CHO BOUYANT, le dimanche 5 février

Un beau soleil, du monde le long du parcours et des concours remportés par les groupes locaux : *Bouyôt doré* (groupe caisses claires) et *Ti-Bwa* (groupe à synthé).



8ème édition de la Brocante du Balan Bouillantais

Voici un évènement qui s'inscrit dans la durée pour le plus grand bonheur des connaisseurs et de leurs enfants qui s'amusent sans relâche avec les jeux gonflables. En effet les Brocantes ne font pas parties de nos habitudes et pourtant c'est l'occasion à ne pas rater pour « bokanter » ou réaliser de bonne affaires en tant que visiteurs ou encore une façon d'arrondir sa fin de mois en étant qu'exposant. La brocante du Village Bokantaj à une vocation solidaire avec un intérêt économique et social incontestable pour les Bouillantais.

LES ARTISANS À L'HONNEUR au Salon Guadeloupe Prestige

Plus de 80 exposants se sont donnés rendez-vous au 11^e Salon Guadeloupe Prestige qui connaît un essor impressionnant. Et le public ne s'est pas trompé, en venant en nombre, dès samedi matin, au hall des sports GILLES ÉCHEVIN. L'artisanat de l'excellence, tel était le thème de cette manifestation d'envergure, mettant en lumière les artisans locaux.

CHAMPIONNAT DE GUADELOUPE DE BADMINTON

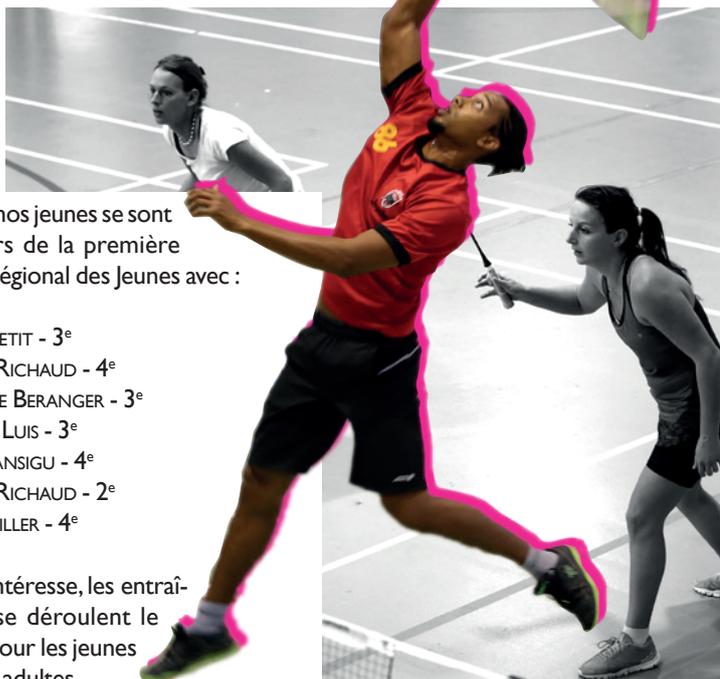
Les 11 et 12 février de cette année, se sont déroulés dans le hall des sports de Bouillante, les championnats de Guadeloupe de Badminton. Ce sport ludique et spectaculaire praticable à tout âge mériterait d'être mieux connu. La fédération avait confié cette organisation au Volant Bouillantais. Et le club a reçu les félicitations des responsables de la fédération pour son accueil et sa disponibilité.

Notre jeune club a eu d'autres motifs de satisfaction puisque certains de ses membres se sont illustrés honorablement dans la compétition. En simple hommes non classés, HUGO RICHAUD et OLIVIER HUBERT ont disputé la finale avec la victoire de HUGO. Chez les filles, se sont CÉLINE FOECHTERLE et OPHÉLIE MICHEL ont disputé la finale simple dame non classées avec la victoire de CÉLINE.

Signalons aussi que nos jeunes se sont bien comportés lors de la première étape du Trophée Régional des Jeunes avec :

- Poussin :** JOAKIM PETIT - 3^e
- Poussine :** JULIETTE RICHAUD - 4^e
- Benjamin :** MAXENCE BERANGER - 3^e
- Minimes :** TANGUY LUIS - 3^e
ADAM LANSIGU - 4^e
- Cadettes :** MARGO RICHAUD - 2^e
LÉA BOUILLER - 4^e

Pour ceux que ça intéresse, les entraînements du club se déroulent le lundi soir à 16h30 pour les jeunes et à 18h00 pour les adultes.



Une campagne de jeu encombrante

Certains marcheurs de la pointe Lézarde de début Novembre ont eu la surprise de voir foncer vers eux au grand galop une belle rousse de 300 kg munie d'une paire de cornes bien écartées. A ces cornes pendait un bout de corde usée qui témoignait que ce bovin avait dû être attaché un temps par son propriétaire. Malgré son excitation impressionnante, la bête n'était pas vraiment agressive, plus désireuse de partager, avec les bipèdes que nous sommes, sa liberté fraîchement retrouvée. Mais beaucoup de promeneurs hésitent naturellement à s'ébattre avec un bovin de ce poids... même s'il semble de bonne humeur !

Pendant quelques jours ceux d'entre nous qui ne craignaient pas cette rencontre animée, pouvait profiter d'un sentier déserté par les marcheurs !

Des bœufs mal attachés ont déjà causé des accidents de la route graves. De même, la responsabilité de l'éleveur serait engagée si un promeneur se blessait en fuyant la bête. Alors amis éleveurs pour la sécurité de tous attachez vos bêtes soigneusement et à l'écart des traces, si elles sont agressives. Il y a bien assez de place sur la pointe de la Lézarde, pour que cohabitent élevage traditionnel et randonnée. ■



2014



2015



2016, 2017...



PLAGE DE l'anse à sable

Une plage authentique, une source chaude (bain chaud du curée), un ponton maritime, et pourtant très peu de fréquentation ! à quoi la faute ? en effet l'accessibilité, l'absence de parking, et quelques galets sérieux à l'entrée dans l'eau ne facilite pas sa fréquentation. Cependant son charme, la qualité du bain et la surcharge de la plage de Malendure et sa proximité faciliter nombre de visiteurs.



La plage de Malendure ne désespère pas...

Depuis quelques années, la destination vacances des touristes métropolitains est sans conteste les autres mers et principalement la Guadeloupe et la Martinique. De ce fait la fréquentation de la plage de Malendure, poumon touristique de la commune ne cesse de se renforcer pour le plus grand bien des commerçants qui devrait en profiter pour se renforcer. Cela conforte notre commune comme capitale touristique de la CASBT. Notons cependant l'arrivée de bancs de sargasse que les agents des services municipaux traqueront sans relâche.

Ouverture Ecomax

Une zone économique qui se renforce...

Avec l'arrivée de ce nouveau hard discount, la zone commerciale de la Lise se développe encore plus renforçant un peu plus l'attractivité sur le secteur. On se souvient de l'arrivée de Leader Price qui avait déjà dynamisé la zone. Avec déjà sa dizaine de salarié, cette zone économique renforcera son positionnement de cœur de la côte sous le vent. Rappelons que toutes ces créations d'activité sont la conséquence d'initiatives privées.



Nouveaux gîtes : les Jardins de l'Îlet

Comme nous l'avions annoncé dans une édition précédente, et après des très nombreuses années d'abandon; les petits gîtes qui surplombent les Palétuviers ont finis par ouvrir et offrent un nouveau lieu d'accueil pour le plus grand plaisir des nombreux touristes.



LIVRAISON À DOMICILE - PIZZA À EMPORTER

0590 60 66 91 / allopizza97125@gmail.com / tous les soirs de 18h à 22h

NOUVEAU MAGASIN BASSE TERRE

LAVE LINGE HUBLOT
7 KG - 1400 TRS

349€

399€ - 50€ DE PRIME EDF

REF: F74880WH

2 ANS DE GARANTIE

A+++

-50€

À CÔTÉ DE LAPEYRE - ZI JARRY - 0590 26 07 56